

## ANNEXE 2

### **Fiche de prise en charge des besoins médicaux spécifiques de l'élève dans le temps et l'espace scolaire**

*(à adapter selon les besoins et réalités de terrain)*

Document à remplir au moment de la détection d'une pathologie... à revoir régulièrement...

A compléter en concertation avec, l'élève, ses parents, la direction, les enseignants concernés, le Service PSE ou le Centre PMS, le médecin traitant,...

Nom et prénom de l'élève : .....

date de naissance : ...../...../.....

Classe : .....

Nom des parents ou du représentant légal

Nom du médecin traitant

Tél (s) :

Tél :

Adresse(s) :

Adresse :

Aménagements nécessaires et  
raisonnables en fonction des besoins  
médicaux spécifiques de l'élève

*(Exemples non exhaustifs : Modification de l'horaire, adaptation de certaines activités, organisation d'activités de substitution, adaptation des locaux, matériel spécifique, besoin d'accompagnement, local pour kiné, dispense de cours, lieu de repos, aide à l'alimentation, temps supplémentaire aux contrôles et examens, place fixe dans la classe (certains enfants souffrant de troubles psychiques supportent mal les changements,...)*

Administration des médicaments  
(noms, doses et horaires).  
Lieu où les médicaments sont mis à  
disposition.  
Coordonnées des personnes pouvant y  
accéder

*Exemple : frigo, personne qui a les clés de l'armoire où sont enfermés les médicaments,...*

Régime alimentaire (allergies)	
Signes nécessitant une intervention <u>sans</u> <u>recourir à la procédure d'urgence</u>	
Signes nécessitant une intervention en <u>urgence</u>	
<p align="center"><b>Procédure en cas d'urgence</b></p> <p>Coordonnées des personnes à contacter en urgence (Tél, GSM)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Premiers secours, infirmière, ...</li> <li>- Parents ou responsables parentaux : (coordonnées du lieu de travail)</li> <li>- Médecin</li> </ul> <p>Quand appeler une ambulance ? (n° 112 ou n° d'urgence)</p> <p>Que faire en attendant l'ambulance ou autre personne contactée ?</p>	<p><i>Exemple : ne jamais laisser l'enfant seul, le mettre en position latérale de sécurité, éloigner les objets dangereux en cas de crise d'épilepsie.</i></p>
Quand faut-il prévenir les parents ?	

*Date et signatures (le chef d'établissement, les parents ou les responsables parentaux, l'élève et, le cas échéant, les personnes qui ont participé à l'élaboration de la fiche.)*